

Le Rhône – La biodiversité

Redonner vie aux bras abandonnés et à la biodiversité

C'est, à Lyon, dans un immeuble sans âme aux airs de barrage qu'est installée la Compagnie nationale du Rhône (CNR), en surplomb de son affluent, la paisible Saône. L'histoire, très politique, de cette société démarre en 1918. Deux élus, Léon Perrier, député puis sénateur radical de l'Isère, et Edouard Herriot, maire de Lyon et premier ministre du Cartel des gauches, pensent qu'il faut confier l'aménagement de l'impétueux fleuve à une entité qui en serait le concessionnaire unique, mais aurait à son capital toutes les collectivités locales. Cette société aurait trois objectifs : produire de la « houille blanche » – l'électricité hydraulique – pour faciliter le développement de l'industrie régionale ; permettre la navigation sur le fleuve toute l'année pour amener les indispensables matières premières aux usines lyonnaises puis exporter facilement les produits finis ; et, enfin, assurer l'irrigation des terres agricoles.

Il a fallu quinze ans aux deux politiques pour imposer leur idée. La CNR a vu le jour en 1933. Quatre-vingt-dix ans plus tard, elle est toujours là, avec un projet qui vient d'être confirmé presque à l'identique : la [loi « aménagement du Rhône » du 28 février 2022](#) a prolongé jusqu'en 2041 la concession de la CNR. « *Le projet était visionnaire, holistique* », s'extasie Laurence Borie-Bancel, 56 ans, présidente du directoire de la compagnie. Cette ingénieure s'inscrit dans la continuité des aménageurs du Rhône : ne se posaient-ils pas il y a un siècle des questions plus actuelles que jamais : comment avoir assez d'eau pour naviguer, irriguer ou produire de l'électricité toute l'année ?

La CNR – 1 500 salariés, 1 milliard d'euros de chiffres d'affaires – a un statut unique en France : c'est une société anonyme d'intérêt général. Elle est détenue par le groupe Engie à 49,9 %, la Caisse des dépôts (33 %) et les collectivités (17 %), et son dirigeant est nommé en conseil des ministres sur proposition du président de la République. Elle produit 25 % de l'hydroélectricité en France, la revend et verse à l'Etat une redevance hydraulique avec un taux progressif (de 10 % à 80 %) en fonction du prix. Le contrat de concession prévoit également une clause de revoyure : si l'entreprise dépasse un certain niveau de rentabilité, la moitié revient à l'Etat. Il est vrai qu'entre 2003 et 2020 la CNR avait affiché une rentabilité exceptionnelle. Avec ces nouvelles règles, « *l'entreprise ne peut pas faire de superprofits* », insiste la présidente.

« Réhabilitation du fleuve »

Le premier ouvrage de la compagnie a été l'aménagement du port Edouard-Herriot, au cœur de Lyon. Puis ont suivi les barrages, les centrales et leurs canaux de dérivation. Neuf décennies plus tard, la présidente n'entend pas lever le pied sur les investissements : outre le nouveau projet de barrage hydroélectrique de Saint-Romain-de-Jalionas, six petites centrales avec passe à poissons sont prévues au sud de Lyon, ainsi que le doublement des portes de l'écluse de Bollène (Vaucluse), ou encore des travaux pour augmenter la hauteur de la chute du barrage de Montélimar-Châteauneuf-du-Rhône, dans la Drôme. La CNR développe des parcs éoliens et photovoltaïques tout le long du fleuve et, pour se tenir à la pointe de l'innovation, elle prépare, au niveau de l'écluse de Barcarin, en Camargue, un démonstrateur d'énergie osmotique (produite à partir de la différence de salinité entre l'eau de mer et l'eau douce). Elle doit aussi entretenir des infrastructures qui ont 52 ans de moyenne d'âge.

A côté de ces projets « industriels », elle veut également répondre aux riverains qui ne reconnaissent pas « leur » Rhône dans le fleuve-usine, enserré dans les digues de ses canaux de dérivation, et demandent que l'on rende de la vie au « Vieux Rhône », ces bras du fleuve où le débit s'est peu à peu ralenti. On les appelle les « lônes ». « *Nous avons un programme de réhabilitation du fleuve pour lui redonner de la liberté* », explique la présidente.

Dans son viseur, il y a notamment les « épis Girardon » que l'on voit parfois émerger. Ils ont été placés là par l'ingénieur Henri Girardon au XIX^e siècle, pour concentrer le débit du fleuve dans son chenal navigable et le creuser naturellement, tandis que les lônes, les bras secondaires, se desséchaient progressivement. Aujourd'hui, la CNR enlève les épis, restaure les lônes qui peuvent l'être. Surtout, elle leur assure désormais un débit réservé : « *Au sud de Lyon, près de l'écluse de Pierre-Bénite, il était tombé à 10 à 20 mètres cubes par seconde, on est revenu à 100 mètres cubes* », indique Christophe Moiroud, responsable du programme de restauration écologique du Rhône.

Dit ainsi, cela paraît simple, mais faire revivre les lônes nécessite d'importants travaux. « *On sort des quantités astronomiques de cailloux, explique M. Moiroux, on creuse pour enlever les sédiments que l'on rejette dans le fleuve pour qu'ils contribuent à lutter contre l'érosion en Camargue.* » La bonne nouvelle, c'est la résilience des écosystèmes, qui reprennent vie dès que les conditions sont réunies : les libellules, castors, ablettes, barbeaux et autres brochets réapparaissent, les martins-pêcheurs aussi. « *La biodiversité n'a pas de pire ennemi qu'un fleuve à sec* », rappellent les défenseurs du Rhône aménagé. Deuxième atout, le fleuve pourra davantage s'étendre et s'étaler en cas de crue, et avoir une meilleure capacité d'adaptation aux variations plus brutales de son débit que prévoit l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse d'ici à 2055.

Est-ce suffisant pour répondre aux risques de sécheresse, à l'élévation de la température de l'eau du fleuve (de déjà 2,2 °C dans son secteur nord, près du lac Léman, et 4,5 °C au sud, dans la région de Beaucaire depuis 1970), à l'évolution de la faune et de la flore ? « *Ce fleuve est l'un des plus étudiés au monde : nous avons une base scientifique puissante pour travailler à son adaptation*, assure Christophe Moiroud, qui recommande néanmoins la plus grande humilité dans l'approche. *La manière dont on restaure le Rhône aujourd'hui n'est pas la même que celle d'hier, et certainement pas celle de demain.* » L'adaptation, à ses yeux, se fera par étapes successives, avec une remise en question constante, en fonction des connaissances du moment.